



*Communiqué de presse  
Paris, le 9 février 2018*

## **96 entreprises ont déjà sollicité la cellule d'urgence, suite aux intempéries**

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France, a mis en place une cellule d'urgence pour les entreprises impactées par les intempéries, le 26 janvier dernier. Son objectif est d'éviter que ces difficultés conjoncturelles ne mettent en péril les entreprises impactées et de les accompagner pour qu'elles puissent reprendre au plus vite leur activité.

La cellule s'adresse aux entreprises franciliennes dont l'activité est perturbée par les crues mais aussi par les récentes chutes de neige qui rendent les conditions de circulation malaisées.

### **96 entreprises franciliennes déjà concernées**

Au 8 février, 96 entreprises franciliennes ont déjà saisi les services de l'État, afin de trouver une solution aux problèmes posés par les intempéries : 84 sociétés impactées par la crue et 18 par les chutes de neige.

Parmi celles-ci, 73 sociétés représentant un peu plus de 1 100 employés souhaitent effectuer une demande d'activité partielle. La durée des demandes d'activité partielle s'échelonne de 1 à 3 mois.

Les autres demandes concernent des dérogations à la durée du travail pour permettre de réaliser des travaux urgents et remettre en état leurs installations ou des reports d'échéances fiscales ou sociales pour faire face à d'éventuelles difficultés de trésorerie...

Les principaux secteurs d'activités impactés sont les cafés et restaurants, les activités de transports fluviaux de passagers ou de fret et le commerce de gros et de détail.

### **Saisir la cellule d'urgence**

La cellule d'urgence est toujours active et elle est joignable *via* l'adresse :

[idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr)

Les équipes de la Direccte orienteront alors les entreprises vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation.

### **Contacts presse**

**Préfecture de Paris et d'Île-de-France**

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

**Service communication Direccte d'Île-de-France**

[idf.communication@direccte.gouv.fr](mailto:idf.communication@direccte.gouv.fr)